

Votre section FO vous INFORME !

Face à la pénurie d'instances paritaires vous concernant en ce début d'année 2011, **F.O.**-DGFIP vous propose ce petit flash d'informations afin de vous tenir au courant de l'actualité départementale et nationale.

1) - NOTATION 2011 (activité 2010)

Les dotations départementales se répartissent comme suit :

catégorie	nombre d'agents notés	nombre de +0,02 1 mois	réserve 2011 (+0,02)	nombre de +0,06 3 mois
A	74	23	1	14
B administratif	194	56	2	39
B technique	11	3	0	2
C administratif	246	72	3	49
C technique	4	1	0	1

Soyez vigilants :

- La date limite de remise de votre fiche de notation est le 22 avril. Vous avez jusqu'au 23 mai pour effectuer un éventuel recours en notation (un modèle d'imprimé 66SD en ligne sur notre site web départemental).
- La notation à +0,01 est la traduction du fait que votre notateur, bien qu'il estime que vous méritiez une bonification, ne dispose pas de suffisamment de mois à distribuer pour vous servir. Si ce +0,01 n'apporte rien en terme de réduction d'ancienneté, il permet néanmoins d'améliorer la qualité d'un dossier, et éventuellement d'être promu plus tôt au grade supérieur par tableau d'avancement, ce qui n'est pas négligeable. Le critère de la notation sera minoré dans les nouvelles règles de gestion, dès 2012, mais il continuera à faire la différence entre deux dossiers en fin de liste.

F.O.-DGFIP revendique le maintien de la note chiffrée SANS CONTINGEMENT
F.O.-DGFIP est CONTRE l'entretien professionnel et CONTRE la Prime de Fonctions et de Résultats
Les CAPL de recours doivent se tenir avant le 20 juin.

2) Nouvelles typologies

Voici les choix des agents de l'Oise ex-DGCP, toutes catégories confondues :

GESTION FISCALE	Forfait	37h30	38h	38h30	36h12
BEAUVAIS	38	16	14	148	3
CLERMONT	3	7	5	45	1
COMPIEGNE	14	11	15	94	0
CREIL	3	5	3	64	4
MERU	1	4	6	33	1
SENLIS	9	18	6	68	2
TOTAL	68	61	49	452	11
641					

F.O. vous rappelle qu'il est possible de **changer de typologie** chaque année au 1^{er} janvier, dans Agora.

3) Départs à la retraite 2011

Parmi les 24 départs cette année, 4 concernent des parents de 3 enfants avec 15 ans de services.

4) Prime d'intéressement sur les objectifs 2010

Vous avez pris l'habitude qu'elle ravigote un peu votre paye de mai, **F.O.** a donc demandé à l'administration si elle serait versée bien cette année. La direction va se renseigner. A suivre !

5) Formations du CHS-CT

A la demande des représentants **F.O.**-DGFIP, les formations liées à la prévention, l'hygiène et la sécurité sont toutes reconduites en 2011. Ce matin, la direction locale s'est engagée à communiquer rapidement sur ce sujet pour permettre aux collègues de s'inscrire au plus vite, et par conséquent d'organiser des sessions dans plusieurs villes de l'Oise. A noter, le CHS se tiendra le 17 mai prochain.

6) CTPD « Budget »

F.O.-DGFIP exige sa tenue dans les meilleurs délais, car il va de soi que des prévisions budgétaires présentées en milieu d'année n'ont plus beaucoup d'intérêt... Mais la direction se réfugie derrière les difficultés de CHORUS pour justifier l'absence de CTPD Budget début 2011. Pourtant, dans d'autres départements, cette instance paritaire capitale en terme de dialogue social et de vie des services a pu se tenir en mars...

Dans l'Oise, ce sera le 31 mai, date beaucoup trop tardive, annoncée pour nous présenter le premier budget commun aux deux filières de la DDFIP de l'Oise (scoop : il sera en baisse !).

7) CTPD « Document Unique »

Il se tiendra le 3 mai. Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) a été mis à jour lors de multiples groupes de travail auxquels les organisations syndicales étaient invitées. **F.O.**-DGFIP était présent du début à la fin de toutes ces réunions qui concernent directement vos conditions de vie au travail. Le DUERP « nouvelle mouture » sera présenté en CTPD le 3 mai avant d'être soumis au CHS le 17 mai.

8) Agents faisant fonctions (Droit d'option : agent administratif/agent technique)

Lors des groupes de travail «formation», **F.O.-DGFIP** a obtenu qu'il soit proposé aux agents administratifs exerçant des tâches techniques d'être reversés immédiatement dans le corps technique afin de bénéficier du 8^{ème} échelon (il en est de même pour un agent technique effectuant des tâches administratives qui peut basculer vers agent administratif).

Depuis, le ministre a satisfait notre revendication du 8^{ème} échelon pour la catégorie C, mais avec une application par vagues (pas tout le monde d'un coup, pour des raisons budgétaires...).

Dans l'Oise, sur les deux filières, 2 collègues ont opté pour devenir des agents techniques, tandis que 2 autres collègues ont choisi de basculer vers agent administratif.

9) Pandémie

Les données personnelles communiquées à l'administration dans le cadre des plans de continuité d'activité, établis en période de pandémie, ont été détruites le 29 mars sous le contrôle d'un IP.

10) Réunions « Fusion »

A la demande de Bercy, ces réunions seront organisées au cours de l'automne 2011. L'administration va présenter à tous les agents les nouvelles règles de vie issues des groupes de travail nationaux (mutations, promotions...).

A ce propos il est bon de rappeler les revendications portées par **F.O.-DGFIP** :

- **2 mouvements de mutation par an** (obtenu par FO, seule organisation syndicale à défendre cette revendication). Le second mouvement sera complémentaire et optionnel, le mouvement général interviendra au 1^{er} septembre en coïncidence avec la rentrée scolaire.
- une durée de séjour d'un an avant de pouvoir muter POUR TOUS (obtenu, il s'agissait d'ailleurs de l'existant en filière fiscale).
- la possibilité de **mutations** conjointes entre collègues de catégories A, B ou C : obtenu, le système des **demandes liées** de l'ex-DGI sera généralisé (il ne sera pas nécessaire de justifier d'un mariage, d'un pacs, etc).
- une **gestion « naturelle » des baisses d'effectifs** (attente d'une mutation, d'une promotion ou d'un départ à la retraite dans le poste ou le service touché par la baisse d'effectif) : non obtenu, le collègue le moins ancien du service devra partir. Un système de garantie est prévu pour qu'il soit réaffecté sur la même zone géographique, mais cela constitue une régression pour les collègues issus de la gestion publique. Il s'agissait de l'existant en filière gestion publique.
- un traitement efficace des demandes de **mutation prioritaires**, à l'instar de ce qui existait au Trésor, qui permettait de satisfaire 50% ou plus des demandes et de réduire les situations socialement difficiles dans des proportions qui ne pouvaient pas être atteintes par le système de classement à l'ancienneté administrative bonifiée existant aux impôts (**FO** n'a pu obtenir qu'un contournement avec la mutation de 50% des demandes prioritaires. En l'état, le système retenu présente l'inconvénient qu'un collègue malchanceux pourra ne pas être muté pendant des années, en faisant toujours partie des 50% de prioritaires non-mutés).
- **2 jours d'autorisation d'absence ministérielle** en remplacement des 2 jours comptables annuels, dont bénéficiait en moyenne la moitié des services de la DGFIP auparavant. L'harmonisation par le haut proposée par Parini aboutit à un jour pour tous : cherchez l'erreur ! Si certains syndicats considèrent qu'un jour pour tous c'est bien, pour **FO** il s'agit d'une harmonisation par le bas que nous condamnons.
- Contre la dégradation des salaires, **F.O.-DGFIP** revendique le rattrapage des pertes cumulées depuis 2000 et une revalorisation immédiate de **60 points d'indice pour tous** et une **augmentation de la valeur du point** d'indice.
- **F.O.-DGFIP** défend le **droit au retour** dans le département en cas de promotion de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Chose étrange, **FO** s'est heurté au refus d'autres organisations syndicales sur ce point. En conséquence, le droit au retour sera conservé pour les ex-DGCP pendant les 3 ans dits de « période de convergence », mais ensuite le système ex-DGI serait valable pour tous : une demande de mutation nationale, avec risque d'affectation d'office



dans un autre département. Face à la pertinence des arguments de **FO**, la DGFIP a néanmoins accepté un système de bonification d'ancienneté administrative, mais cela ne constituera en rien une garantie pour revenir dans son département après une promotion B.



Pour **FO**, le droit au retour est un acquis FORT de la filière gestion publique, qui permet aux collègues de passer les concours ou de s'inscrire sur la liste d'aptitude sans risquer de devoir organiser leur déménagement ou de supporter des frais de double résidence. Il ne faut pas oublier que passer de C à B, c'est gagner 150€ de plus par mois, ce qui est insuffisant pour mettre une organisation familiale sur la sellette. Perdre ce droit, c'est priver de promotion la plupart des agents, et notamment les femmes, qui, comme pour le passage à inspecteur, préféreront ne pas RISQUER d'accéder au corps supérieur.

Une organisation syndicale refuse d'élargir cet acquis de la filière gestion publique à la filière fiscale et préfère appliquer les règles des impôts à tous, quelles qu'elles soient. Le prétexte avancé paraît pour le moins fallacieux : les promus dans le département bloqueraient les demandes de mutation !!! Mais en déplaçant les promus, ces derniers feraient nécessairement une demande de mutation pour réintégrer leur département d'origine et priveraient inévitablement d'autres collègues...

Résultat : la prochaine CAPL de liste d'aptitude au corps des contrôleurs sera commune aux deux filières, mais, au sein de la même liste d'aptitude, les collègues ex-Trésor auront la garantie de revenir dans l'Oise s'ils le souhaitent, tandis que les collègues ex-Impôts devront faire leur demande de mutation nationale....

Pour obtenir le MAXIMUM de la fusion, dans l'intérêt de TOUS

**SOUTENEZ F.O.-DGFIP
SIGNEZ LES PETITIONS F.O.-DGFIP
ADHEREZ**

Vos responsables FO dans l'Oise

Bernadette PHILIPS, secrétaire départementale
Lydia THIEL, secrétaire départementale adjointe
Olivier VALEYRIE, secrétaire départemental adjoint,
conseiller syndical **F.O.-DGFIP** national
secrétaire départemental **F.O.** Finances



BULLETIN D'ADHESION 2011

à retourner à Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale

NOM :

Prénom :

Grade : **Échelon** :

Quotité de travail :%

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP)

Fait à, **le**

(signature)

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu
possibilité de règlement en 2, 3 ou 4 fois